



## Plateforme Parcoursup (Service en ligne)

Ministère chargé de l'éducation

S'adresse aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation qui souhaitent s'inscrire dans l'enseignement supérieur public. La plateforme permet au futur étudiant de s'informer sur les différentes formations et établissements qui l'intéressent, formuler des vœux et valider les propositions d'admission reçues.

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<https://www.parcoursup.fr/>)

Vérfifié le 07 octobre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Études supérieures : première inscription d'un étudiant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2861>)
- Orientation au lycée général ou technologique (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F111>)
- Parcoursup (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23476>)